



**BREAK
BREAK...**

RÉCUPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

NTTT

Tahiti, le 17/02/2023

La veille du dernier CT local, l'UNSA-ICNA avait démontré le dépassement horaire du tour de service bien au-delà des 32 heures par semaine (suite à la mise en place des RO en 2021 et 2022) et avait demandé en compensation des journées de récupération. Le lendemain, en CT, suspension des RO.

Depuis l'UNSA-ICNA et l'USAC-CGT ont communiqué bien seuls et à plusieurs reprises (en parallèle de nombreuses bilatérales) **pour l'octroi des récupérations.**

C'est donc bien **grâce à la détermination de l'UNSA-ICNA et l'USAC-CGT que des récupérations exceptionnelles ont fini par être attribuées** en compensation du dépassement horaire dû aux RO de 2021.

Pour le dépassement horaire lié au RO de 2022, c'est un forfait supérieur à celui de 2021 (et non une individualisation des récupérations exceptionnelles) **que l'UNSA-ICNA, attaché au travail en équipe, continue de défendre.**

Une question ? n'hésitez pas, contactez nous via nttt@icna.fr



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr